



Aux membres de la Fédération Suisse de Bridge

## **C o n v o c a t i o n**

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Nous nous permettons de vous convoquer à la

**72ème assemblée générale ordinaire de la Fédération Suisse de Bridge**  
qui aura lieu le

**samedi 25 juin 2022 à 10h30**  
à l'Hôtel Kreuz à Berne

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la 71ème assemblée générale ordinaire du 26 juin 2021
2. Rapport du Comité sur l'exercice 2021-2022 se trouvent sur la page web, voir [fsbridge.ch/AG](http://fsbridge.ch/AG)  
Les rapports ne seront que commentés cette année.
3. Discussion de ces rapports
4. Approbation des comptes et décharge du Comité
5. Cotisations et Budget 2022-2023  
Proposition du comité : relier la cotisation de membre et le montant de l'acompte pour les points verts à CHF 45.
6. Élections du président, des membres du comité, des membres de la commission technique et des réviseurs pour 2022-2024.
  - Le président, Stephan Magnusson, se présente pour une réélection.
  - Pour le comité, tous les membres du comité existant, à l'exception de Nicolas Nikitine, se présentent pour une réélection. Janine Benz (présidente du BC Frauenfeld et joueuse de première série) se présente comme nouvelle candidate.
  - Christian Catzeflis se retire de la commission technique. Jean-Pierre Derivaz (joueur de première série et juriste) se met à disposition pour le remplacer.
  - Les deux réviseurs actuels, Jean-Jacques Dousse et George Hashimoto, se présentent pour une réélection.
7. 73ème assemblée générale ordinaire 2023: le 24 juin 2023
8. Divers

Les membres des cercles sont en principe valablement représentés par le délégué de ce cercle, pour autant qu'ils n'aient pas manifesté expressément une opinion contraire avant le début de l'Assemblée. Chaque club peut se faire représenter avec une procuration écrite par le délégué d'un autre club. Les membres individuels peuvent également se faire représenter avec une procuration écrite par leurs délégués régionaux.

Pour figurer à l'ordre du jour, une proposition individuelle ou une candidature devra selon l'art. XII alinéa 2 des statuts être soumise au Comité un mois au moins avant l'Assemblée. La participation à l'assemblée générale est ouverte à tous les membres de la FSB et non pas aux seuls délégués des cercles. Les responsables des cercles sont donc priés de bien vouloir afficher cette convocation bien visiblement pour obtenir la participation la plus large possible.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Lausanne, le 30 avril 2022

Fédération Suisse de Bridge  
Stephan Magnusson, Président